



29.11.2020

Projet de fusion de la Paroisse politique + Enges (PP+) Rapport des présidents des ComFus de la PP+

Historique

La législature 2016-2020 a été marquée par les échecs successifs des tentatives de fusions à 8 entre Le Landeron, Cressier, Cornaux, Lignièrès, La Tène, St-Blaise, Enges et Hauterive, puis à 7 (sans Hauterive) et finalement à 6 communes (sans Le Landeron). Lors de l'élaboration du premier projet de fusion, le scénario à 8 et une variante à 2x4 incluant la variante PP+ (Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Enges) avaient été considérés et avaient fait l'objet d'un rapport du RUN. Hauterive (par sa ComFus, son exécutif et son législatif) s'était positionnée en faveur de la variante PP+ et s'était ensuite retirée du processus de fusion, dès que cette variante a été abandonnée par les autres communes.

En 2018, la Commune d'Enges a relancé le processus, en réunissant les représentants des autorités politiques (exécutifs et législatifs) des 4 communes de la PP+ et les communes ont reconstitué leurs ComFus (sauf Hauterive qui n'a jamais dissout la sienne). Ces commissions se sont mise d'accord sur le principe d'un sondage à effectuer dans l'ensemble du périmètre de la PP+ et une demande de crédit pour ce sondage a été soumise et acceptée par les législatifs des 4 communes en mai 2019.

Le sondage a pu se dérouler début 2020 et les résultats ont été présentés à une assemblée plénières des 4 ComFus, aux autorités des 4 communes ainsi qu'à la population à travers les médias locaux. Les résultats du sondage ont montré une large acceptation du projet de fusion PP+ par la population sans différence notable entre les communes.

Suite à ce résultat positif, il avait été décidé de préparer le lancement formel du processus en proposant un cadre et des premières modalités à travers un rapport commun et une demande de crédit à voter par les législatifs des 4 communes concernées. Les présidents des ComFus ont eu plusieurs réunions, y compris avec le RUN et un des acteurs de la fusion de la Grand Béroche pour discuter de ce cadre et des modalités.

Contexte

Avec les difficultés due à la situation de la pandémie COVID, de la fin de législature et des élections, l'établissement d'un rapport commun des 4 ComFus et le vote d'une demande de crédit par les 4 législatifs pendant la législature 2016-2020, s'est avérée impossible. St-Blaise a également insisté pour que toute décision soit prise par les prochaine autorités.

Afin de ne pas perdre ni la dynamique du processus depuis le sondage ni de temps au début de la prochaine législature, les présidents des 4 ComFus ont décidé de rassembler les

éléments et la proposition de budget qui auraient dus être transmis et votés cette année dans le présent rapport. Celui-ci devrait être remis aux prochaines autorités, et principalement aux ComFus de la prochaine législature pour servir de proposition pour l'arrêté que les prochaines autorités devront voter le plus rapidement possible pour lancer formellement le processus de fusion. Ce rapport pourra également être accompagné d'éventuels commentaires ou proposition des ComFus en fonction jusqu'à fin 2020. Les présidents des ComFus de la PP+ encouragent les prochaines ComFus à se réunir en janvier 2021 déjà.

Processus de fusion

Les présidents des ComFus de la PP+ propose un processus de fusion en 5 phases :

1. Une phase préparatoire avec la mise en place du COPIL et des groupes de travail
2. Une phase d'étude et de définition du projet
3. La rédaction de la convention de fusion et l'acceptation par les législatifs
4. La campagne et le vote populaire
5. La mise en place de la commune fusionnée

Le présent rapport discute et règle uniquement les éléments pertinents pour la phase 1. Une offre du RUN pour le soutien à cette première phase est également annexée à ce rapport.

Principes généraux

Ce processus de fusion se veut participatif avec le concours de personnes de la société civil. Des groupes de travail composé de personnes des 4 communes intéressées et motivées par ce projet de fusion seront formé pour discuter et faire des propositions au comité de pilotage (COPIL) sur des thèmes clés. Des représentants de ces groupes de travail feront également partie du COPIL.

Pendant tout le processus de fusion, les autorités des 4 communes de la PP+ sont encouragée à se concerter pour toute communication afin de présenter une vision commune en vue de la future commune fusionnée. Elles s'abstiendront de multiplier les engagements de nouveau personnel et de voter des crédits qui pourraient aller à l'encontre de possible rationalisation dans la nouvelle commune.

COPIL

La formation d'un comité de pilotage doit être la première action de cette phase préparatoire et le moteur du processus de fusion. Il doit être soutenu par les Conseils Communaux (CC) d'un côté et des ComFus d'autre part. Le travail du COPIL bénéficiera des propositions et apports des groupes de travail. Le COPIL sera constitué de

- Un représentant du CC de chaque commune
- Un représentant de chaque ComFus (en principe le président)
- Cinq représentants des groupes de travail (un par groupe de travail)
- Un représentant du RUN avec voix consultative

Avant la mise en place des groupes de travaux, le COPIL fonctionnera sans les représentants des groupes de travail.

Groupes de travail

Cinq groupes de travail thématiques seront mis en place et formés majoritairement par des représentants de la société civile des 4 communes. Une répartition équilibrée entre les différentes communes doit être assurée ; chaque commune doit avoir au moins un représentant. Les thématiques choisies pour définir la nouvelle commune sont :

- Services
- Autorités
- Finances
- Qualité de vie
- Image de la commune

Ces groupes de travail contribueront au projet de société qui sera au cœur de ce projet de fusion. Les groupes seront accompagnés par des représentants du RUN et éliront conjointement leurs représentants aux COPIL. Ils organiseront des séances avec les employés des 4 communes et des ateliers citoyens.

Accompagnement et Financement de la phase de mise en place

Il a été jugé important et constructif que le COPIL et les groupes de travail soient accompagnés par le RUN, dès le début de ce processus de fusion. Le RUN a été déjà impliqué dans plusieurs processus de fusion et connaît bien les spécificités et le contexte local. Une offre indicative pour la première phase est annexée à ce rapport. Le COPIL prendra une décision sur la suite à donner à cet accompagnement pour les phases suivantes.

Le président de la ComFus de St-Blaise
Sven Romanens

Le président de la ComFus de la Tène
Pascal Vaucher

Le président de la ComFus d'Enges
Thierry Adatte

Le président de la ComFus d'Hauterive
Nicolas Würsch

